

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	5

Date de la convocation
13 août 2020

Date d'affichage
13 août 2020

Objet de la Délibération

MISE EN PLACE DU PERISCOLAIRE ET
FONCTIONNEMENT DU SERVICE

N° 40.2020

Nombre de voix pour : 5

Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

Séance du 18 août 2020

L'an deux mil vingt, et le quinze septembre à 15h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, David LE GUEN, Stéphane FERRIER, Philippe SIONNET, Michel GONNET.

Secrétaire de séance : Stéphane FERRIER

*

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil qu'une commission a été nommée pour évaluer l'opportunité de la mise en place d'un service périscolaire.

La restitution des travaux de la commission fait état d'un besoin d'accueil d'une heure le matin et de deux heures le soir, pour respectivement 4.5 et 7.5 enfants.

Monsieur le Président propose :

- La mise en place d'un service périscolaire à la rentrée 2020
- Un temps d'accueil de 1h le matin et 2h le soir
- Une participation de 1.5€/séance, soit 3€/jour
- Une inscription par période (de vacances à vacances)
- Inscription de dernière minute la veille avant 18h00 au prix de 3€50/heure
- Une facturation au mois sur la base de l'inscription (sans tenir compte de la fréquentation)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne son accord pour les dispositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Cette délibération annule et remplace la délibération précédente portant le numéro 37.2020 du 18/08/2020.

Le Président,

Olivier FONS